Bourse de Casablanca

AVIS N° AV-2026-115

Evénement	Paiement des dividendes
Instrument(s) concerné(s)	AFMA

- OBJET DE L'AVIS

Détachement du dividende de "AFMA SA"

- REFERENCES

-Vu la loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;

- Vu la décision de l'assemblée générale de "AFMA SA" tenue le 23/06/2026 et notamment la résolution relative à la distribution des dividendes ;

- Caractéristiques de l'opération

Les caractéristiques du paiement des dividendes sont les suivantes :

Exercice	2025
Ticker de l'instrument	AFM
Dividende ordinaire (MAD)	62,00
Dividende exceptionnel (MAD)	--
Dividende global brut (MAD)	62,00
Date de détachement	08/09/2026
Date de paiement	17/09/2026
Centralisateur	BANK OF AFRICA

Bourse de Casablanca S.A. au Capital de 387 517 900 DH • Angle Avenue des Forces Armées Royales et Rue Arrachid Mohamed - Casablanca - Maroc
Tél.: (212) 5 22 45 26 26/27 • Fax : (212) 5 22 45 26 25 • www.casablanca-bourse.com • Patente 32100146 - RC CASA 79057 - IF 01030387 - CNSS 1092329 - ICE 000102864000073

- Purge et ajustement

La Bourse de Casablanca procédera en date du détachement :
- A la purge du carnet d'ordres dudit instrument ;
- Et à l'ajustement du cours de référence de l''instrument selon la formule suivante : Cours de référence ajusté = Dernier cours traité ou ajusté de l''instrument - Montant du dividende brut de l''instrument.